

Communiqué
Pour diffusion immédiate

La ChAD dévoile ses orientations pour les trois prochaines années

Planification stratégique 20|23 : La ChAD vise la collaboration et une offre adaptée

Montréal, le 29 octobre 2019 – La Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) présente sa [vision 2023](#) et les orientations lui permettant d'atteindre sa vision. Cette planification stratégique triennale est le fruit d'une consultation auprès des professionnels certifiés et des parties prenantes et d'une réflexion collective avec ses employés et ses administrateurs.

« C'est très mobilisateur d'annoncer les grands chantiers qui occuperont la ChAD dans les prochaines années, indique Anne-Marie Poitras, présidente-directrice générale de la ChAD. Nous nous sommes dotés d'une vision claire pour 2023 et notre équipe est déjà engagée dans un esprit de collaboration pour devenir la référence en matière de pratiques professionnelles et un partenaire à valeur ajoutée, innovant et synergique. »

Cette planification stratégique vise principalement à :

- mieux comprendre les besoins et les préoccupations des professionnels;
- travailler davantage en partenariat;
- offrir des services d'accompagnement en déontologie;
- assurer une offre de formation adaptée aux besoins en évolution des agents, des courtiers et des experts en sinistre;
- accroître sa performance organisationnelle et demeurer agile.

Mieux comprendre

La ChAD s'inscrit dans un écosystème d'organismes partenaires avec lesquels elle entend tisser davantage de liens. Favoriser les rencontres, réaliser des projets en collaboration, solliciter l'opinion, assurer un partage d'information agile et efficient, structurer une approche partenariale : voilà certaines actions que la ChAD souhaite encourager pour développer une approche concertée avec l'ensemble de l'industrie et demeurer à l'affût de l'environnement dans lequel les certifiés évoluent.

Mieux accompagner

La ChAD a une mission de protection du public qui s'appuie sur trois piliers : maintenir la discipline et veiller à la formation et à la déontologie des agents, des courtiers et des experts en sinistre. Dans un récent sondage¹, la majorité des professionnels croit que l'encadrement préventif de la pratique professionnelle est de première importance.

Par ailleurs, l'expertise de la ChAD en déontologie et en conformité ainsi que sa connaissance en assurance de dommages est une force reconnue par 85 % des professionnels. Elle entend donc concentrer ses efforts pour accompagner davantage les certifiés dans leur quotidien afin de les aider à viser les plus hauts standards de professionnalisme.

¹ [Sondage Web](#) réalisé par la ChAD auprès des agents, des courtiers et des experts en sinistre en avril 2019, 1308 répondants.

La ChAD souhaite ainsi développer une offre d'accompagnement en conformité des pratiques professionnelles sous différents formats. En plus de poursuivre la production d'outils pratiques et d'articles-conseils sur divers sujets, elle améliorera son service d'assistance téléphonique et courriel et élaborera des outils destinés aux nouveaux certifiés. La ChAD évaluera aussi d'autres types d'accompagnement. Pour identifier les formules adéquates et clarifier les besoins, la ChAD consultera prochainement les certifiés et effectuera des projets pilotes afin de peaufiner le format des services proposés.

Si la protection du public passe par une approche préventive, la formation en est un vecteur clé. La ChAD veillera à accréditer ou offrir de nouvelles formules de formations permettant la flexibilité et le dynamisme nécessaires au transfert des connaissances. La ChAD consolidera également ses relations avec les grands dispensateurs de formation de l'industrie notamment par la création d'un Comité consultatif les incluant. De plus, la ChAD effectuera une analyse approfondie des besoins pour assurer une adéquation de l'offre de formation sur le marché et les besoins des professionnels.

Mieux informer

La ChAD vise enfin à optimiser ses façons de faire en vue, entre autres, d'accroître son intelligence collective, son efficacité et le partage d'information tant à l'interne qu'à l'externe. Dans un esprit d'innovation, elle actualisera ses plateformes informatiques pour assurer une meilleure analyse des données et des relations avec les clientèles.

Consultez les détails de la planification stratégique à chad.ca/plan2023.

À propos de la Chambre de l'assurance de dommages

La [Chambre de l'assurance de dommages](#) assure la protection du public en maintenant la discipline, en encadrant de façon préventive la pratique professionnelle et en veillant à la formation et à la déontologie de plus de 15 000 agents en assurance de dommage, courtiers en assurance de dommages et experts en sinistre.

— 30 —

Renseignements : Lisane Blanchard, Chambre de l'assurance de dommages
514-842-2591, poste 704
lblanchard@chad.qc.ca